

2022



En raison de l'évolution de la situation sanitaire, par précaution et dans un souci de protéger la santé de chacun d'entre nous, Mme le Maire, et l'équipe municipale vous informent que la cérémonie des vœux prévue le 22 janvier 2022 est annulée.

Nous regrettons de ne pouvoir partager une nouvelle fois ce moment convivial.

Mme le Maire et les conseillers municipaux vous présentent leurs vœux les plus chaleureux pour une année 2022 la plus sereine possible !

Nous aurions souhaité cette année pouvoir présenter nos vœux lors d'une cérémonie, mais la crise sanitaire en a décidé autrement. L'année débute avec un pic épidémique important et un arrêté préfectoral qui a interdit toutes les cérémonies de vœux en public.

Le début d'année 2021 aura été orchestré par la crise sanitaire qui nous a contraint à annuler bon nombre d'événements comme le carnaval, la fête patronale, ou encore les cérémonies commémoratives.

La rentrée 2021 a été un peu plus festive avec le forum des associations, la fête de l'équinoxe d'automne qui nous a permis de reporter le feu d'artifice annulé le 13 juillet, le repas et distribution du colis des aînés, le salon des arts, le concert gospel ...

Nous démarrons 2022 très prudemment quant à la programmation des événements sur ce premier semestre, mais nous travaillons avec les élus pour que notre village retrouve un peu d'animation. Nous ferons en sorte comme à chaque programmation de diffuser les informations.

D'autres sujets sont bien évidemment notre préoccupation et nous sommes mobilisés pour que chaque projet puisse être réalisé dans l'intérêt général et dans les possibilités financières de notre budget communal.

Les travaux importants entrepris début 2021 pour les écoles et la mairie ont été impactés par la crise sanitaire qui a amenée des retards et des contretemps. Pour autant, ils sont en cours de finalisation et la réception définitive est programmée le 26 Janvier prochain.

Nous aurons l'occasion de communiquer au cours de l'année par le biais de notre Echo Boissillon sur les travaux en cours et à venir.

Je vous renouvelle au nom de toute l'équipe municipale tous nos vœux pour cette année avec l'espoir de pouvoir enfin tourner la page de ces 2 années difficiles et éprouvantes.

S. SECHET



Le colis des anciens

Cette année, malgré les contraintes sanitaires, nous avons eu le plaisir de distribuer le colis de fin d'année aux anciens, le Samedi 11 Décembre 2021 de 10h à 12h.

C'est dans la bonne humeur que nous avons remis à chacun d'entre eux un joli panier en bois rempli de produits régionaux et de fête. Une carte de Noël, réalisée avec créativité par les enfants de l'Ecole Elémentaire Anne Frank, venait avec les souhaits d'un joyeux Noël, agrémenter la présentation.

Cette année du fait du changement des modalités d'attribution (Fiche d'inscription nécessaire) une tolérance a été accordée aux personnes qui se sont inscrites peu de jours après la date limite. La distribution après une commande supplémentaire a eu lieu le Mardi 21 décembre 2021 après-midi.

M. ZAMPERLINI



Galette des rois

Suite à un renforcement des mesures sanitaires transmis par la Préfecture le Mardi 5 Janvier 2022, nous avons eu le regret d'annuler la galette des rois des anciens qui devait avoir lieu le Dimanche 9 janvier 2022.

Un courrier a été envoyé aux inscrits pour leur transmettre cette triste information accompagnée de nos vœux pour la nouvelle année.

M. ZAMPERLINI

Rappel des modalités administratives pour les inscriptions aux animations

La nouvelle réglementation administrative **oblige la Mairie à informer les Boissillons, par l'intermédiaire de l'Echo Boissillon ou par courrier**, sur les actions d'animation mises en place au sein de la commune et y adjoindre selon les besoins **une fiche d'inscription avec l'indication d'une date limite pour y participer ou en bénéficier.**

Soyez vigilants, ces modalités seront reconduites cette année et les années suivantes jusqu'à l'instauration d'autres mesures préconisées par les autorités administratives.

M. ZAMPERLINI

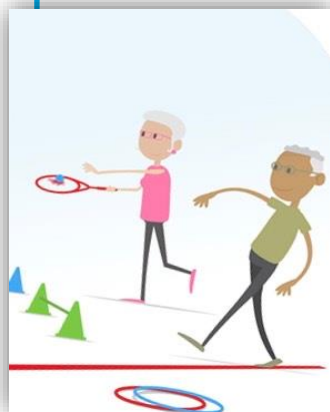
L'atelier « Equilibre en mouvement »

Cette activité commencée le 9 septembre s'est clôturée le 9 décembre 2021.

Les participants très motivés lors des multiples exercices ont manifesté une grande satisfaction au vu des progrès réalisés au cours de 12 séances. Une évaluation effectuée au début et à la fin de l'atelier leur a permis de mesurer le degré du renforcement musculaire et de la capacité de mobilité retrouvés.

Un projet de renouvellement a été prévu avec une participation financière des bénéficiaires. Mais le nombre de 10 participants, condition requise pour sa mise en place, n'ayant pas été atteint, nous a conduits avec déception à annuler les 21 séances envisagées du jeudi 6 janvier au 23 Juin 2022.

M. ZAMPERLINI



Inauguration du verger pédagogique

Les Conseillers Municipaux Juniors de notre village se devaient de marquer durablement leur mandat comme l'avaient fait leurs prédécesseurs. Ce fût chose faite lors d'un conseil un mercredi après-midi, au cours duquel nous avons décidé de réaliser un verger pédagogique avec ses arbres fruitiers choisis par les enfants (cerisier, pommier, poirier, prunier, merisier et pieds de vigne). Nous avons déjà l'endroit pour ce projet, une parcelle de terrain située sur la sente des Jardins, appartenant à la commune.

En collaboration avec le SIARCE et M. TONI CADET, conducteur de Travaux de l'entreprise CHADEL spécialisée dans l'aménagement et l'entretien des jardins, un plan du site a été élaboré et les arbres plantés courant novembre dernier. Le jardin est traversé par une allée jonchée de copeaux de bois qui mène ses hôtes sur un hôtel à insectes et un arbre fruitier déjà existant qui abrite un nichoir à oiseaux. Le mercredi 1^{er} décembre, les CMJ ont planté chacun un pied de vigne, le long du mur en pierres.

LENA, LOLA, CLEMENCE, BASTIEN, TOMAS et JEREMY étaient très fiers d'inaugurer ce verger pédagogique le samedi 04 décembre 2021 en matinée, en la présence de Mme SYLVIE SECHET, maire de la commune et de M. XAVIER DUGOIN, président du SIARCE, accompagnés de membres de l'entreprise CHADEL, ainsi que de quelques élus.

Le « jardin des 6 copains », nom choisi par nos jeunes élus, sera prochainement agrémenté d'une plaque éducative, supportant le prénom de chaque conseiller junior.

F. AUCOULON



Remise des prix - Concours des maisons illuminées

Le 16 décembre dernier, la commune de Boissy le Cutté organisait un concours de maisons illuminées, dont le jury composé des six Conseillers Municipaux Juniors avait pour tâche de départager cinq réalisations. Trois critères de notation devaient être respectés, la densité de l'illumination, l'originalité et l'harmonie de l'ensemble.

Les cinq participants à ce concours des maisons illuminées ont été conviés à une cérémonie de remise de prix, le samedi 22 janvier 2022 à 10h00, salle du conseil.

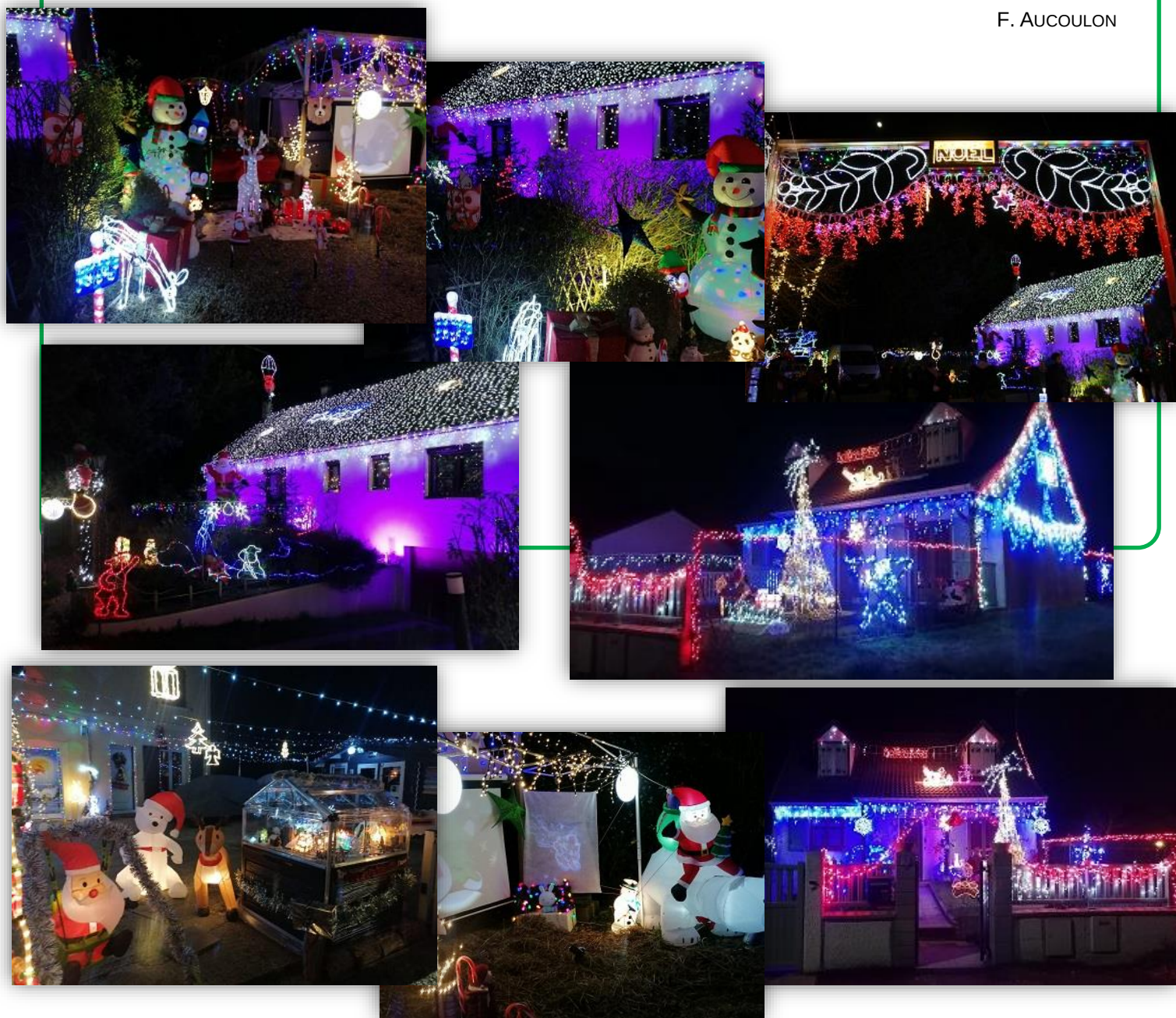
Sous la présidence de Mme le maire et en compagnie de quelques élus, les conseillers juniors décerneront un lot aux trois premiers lauréats, ainsi qu'un diplôme d'honneur à l'ensemble des participants.

Le résultat s'établit comme suit, avec pour la première fois une égalité de points pour les deux premiers de ce classement :

- 1^{ers} ex aequo : M. SYLVAIN CHARLET et M. JEAN-PAUL CASALIGGI
- 2ème : M. FRANCISCO FERREIRA
- 3ème : M. JEAN-PIERRE DUPERCHE
- 4ème : M. ALBERT TRUPPA

La municipalité adresse ses sincères remerciements à toutes ces personnes qui contribuent à perpétuer la magie et l'esprit de Noël, que nos jeunes élus espèrent encore plus nombreuses pour la prochaine édition.

F. AUCOULON



Salon des arts

La commune accueillait son traditionnel salon des arts du mercredi 08 au dimanche 12 décembre 2021. Les premiers jours étant réservés aux artistes, le public pouvait accéder à cette exposition dès le vendredi et contempler les œuvres d'une quinzaine d'artistes venus exposer pour l'occasion. Sculptures, peintures, dessins et autres photographies, chacun pouvait se laisser conduire à travers différentes réalisations proposées dans la salle des fêtes de notre village.

Les élèves de l'école élémentaire ANNE FRANK ont pu venir admirer l'ensemble de ce salon et voter selon leurs propres critères pour mettre à l'honneur un artiste.

M. JEAN-PIERRE DESVAUX, président du syndicat d'initiative de LA FERTE ALAIS et organisateur de ce salon, a souhaité mettre également en avant quelques dessins faits par des enfants et son choix s'est porté sur la classe de CP. C'est donc une vingtaine d'illustrations sur le thème des fêtes de fin d'année, qui est venu rejoindre cette galerie d'art.

Le samedi à 18h00, avait lieu le vernissage au cours duquel Mme le maire a décerné la médaille d'honneur de notre village pour une photographie choisie par les élèves et le prix « LANTARA » du Parc Naturel Régional récompensant quant à lui une sculpture.

Ce salon s'achevait le dimanche après-midi avec cette fois-ci le prix du public, plébiscitant une sculpture exécutée par M. LELIEVRE qui sera l'invité d'honneur du prochain salon des arts.

F.AUCOULON



Concert Gospel

Le Samedi 18 Décembre 2021 à 20h30, le chœur Jo's GOSPEL a présenté un concert dans notre église Saint Pierre Es Liens devant les Boissillons venus très nombreux.

Le chef de chœur a effectué entre les chansons un récit sur les origines du GOSPEL : Expression d'un hymne à la liberté fortement espérée par les esclaves soumis à l'oppression de leurs maîtres.

L'interprétation des chants et la prestation des solistes ont su mettre en éveil avec harmonie un esprit de Noël chez un public qui a manifesté son enthousiasme par des applaudissements nourris entre les chants et un rappel unanime en fin de concert.

Merci à Mme CATHERINE SION directrice du groupe JO'S GOSPEL, à MARCO DEL GATTO chef de chœur et à tous les chanteurs qui ont su faire émerger une grande émotion et susciter un grand intérêt.

Rendez-vous en 2022 pour un plaisir renouvelé



M. ZAMPERLINI

Noël à l'école maternelle

Le jeudi 16 Décembre a été servi un repas de Noël à la cantine sur des tables décorées par les enfants du Centre de Loisirs « Les mille Potes ». Le Vendredi 17 Décembre 2021, au sein de l'Ecole Maternelle NIKI DE SAINT PHALLE régnait un climat à la fois plein de gaieté et d'interrogations pour la venue du Père Noël et de son lutin sous le son des clochettes des rennes.

Le père Noël accueilli chaleureusement, s'est adressé aux enfants pour savoir s'ils avaient été assez sages pour recevoir des cadeaux. L'ambiance rassurante nécessaire obtenue, la distribution de jouets, utiles à leur éveil dans les activités scolaires, et de chocolats joliment présentés pour assouvir leur gourmandise a été effectuée, provoquant une certaine impatience chez les enfants qui avaient du mal à attendre leur tour.

Inutile de vous expliquer le plaisir et la joie non dissimulée ressentis par les enfants. Sentiments qui ont visiblement dynamisé le chant de Noël conduit par les enseignantes et entonné par tous avec fierté pour remercier le Père Noël. Le vieil homme est ensuite reparti dans son traineau pour offrir des cadeaux à d'autres enfants. Cette fête de Noël a été réalisée classe par classe pour éviter la proximité des enfants.

Les photos des enfants ont été floutées pour des raisons légales

M. ZAMPERLINI



Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, vous avez la possibilité de déposer en ligne vos demandes d'Autorisation d'Urbanisme (Déclaration Préalable, Permis de construire, ...) sans avoir à vous déplacer en mairie.

Pour vous aider dans cette tâche, des liens vers le site de la Communauté de Communes qui héberge ce nouveau service ont été rajoutés sur le site Web de la Commune, dans les onglets 'Documents' puis 'Liens pratiques' et 'Documents' puis 'Plan Local d'Urbanisme'. Un document succinct expliquant la démarche à suivre est disponible dans l'onglet 'PLU'.

Documents d'urbanisme :

- Formulaires CERFA des autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable,...) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

- Dépôt en ligne des demandes d'urbanisme :

Depuis Janvier 2022, vous pouvez déposer en ligne vos demandes d'urbanisme à partir de [ce lien](#)

- Les différents délais :

Liens vers le site de dépôt en ligne à partir des onglets 'Liens pratiques' et 'Plan Local d'Urbanisme'.

Et pour localiser votre parcelle par rapport au zonage de la commune et savoir quels sont les articles du règlement du PLU qui s'y rapportent, vous avez accès à tous les documents d'urbanisme en vigueur sur la commune dans l'onglet 'PLU' et la rubrique 'Documents du PLU approuvé'.

Pour toute autre question ou renseignement, envoyez un mail à la mairie ou prenez un rendez-vous en permanence urbanisme le premier lundi du mois.

Bien sur le dépôt d'un dossier papier complet en mairie est toujours possible !

J.MICHEL DUMAZERT

Echos Boissillons Conseils municipaux **Plan Local d'Urbanisme** Liens Pratiques

Plan Local d'Urbanisme

Dépôt en ligne des demandes d'urbanisme

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, vous avez la possibilité de déposer en ligne vos demandes d'urbanisme.

En cliquant sur ce lien vous accéderez au [site de dépôt des demandes en ligne](#)

Si nécessaire, un guide pratique est disponible en cliquant sur l'image ci-dessous.



Pour comprendre dans quelle zone se situe votre parcelle et retrouver le règlement qui s'y rapporte, tous les documents d'urbanisme se retrouvent dans le tableau ci-dessous.

Documents du PLU approuvé



Photographie d

GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

S'INFORMER

SUR LE RÈGLEMENT

OCEJR

Plans
cadastraux

Geoportail de
l'urbanisme

FORMULER

UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE

Aide à la définition du
dossier

Informations sur la saisie
de dossier

CUa

Cub

DCC

DIA

DP

DPLT

DPMI

PA

PC

PCMI

PD



Le 3 décembre à 20 h à la salle des fêtes de Boissy le Cutté s'est déroulée une réunion publique d'information et d'échanges sur les solutions d'économie d'énergie et l'amélioration du confort de la maison.

NOUVEAUTE

Entre **Juine et Renarde**
Initiative de l'Association
du PNR

L'ESPACE CONSEIL

RÉNOVER c'est simple avec votre CONSEILLER !

Permanences sur RDV
par téléphone : 01 64 98 11 79 ou sur : <https://le-du-pnr-gatinais-francais.reservio.com/>

06 et 20 octobre 2021 3 et 17 novembre 2021 1er et 15 décembre 2021	Mairie d'Étréchy : de 9h à 12h Marie de Landy : de 14h à 17h30
12 et 26 octobre 2021 9 et 23 novembre 2021 7 et 21 décembre 2021	Mairie de Boissy s/s St Yon : de 9h15 à 12h45 Bâtiment SD26 (CCEJR - Etréchy) : de 14h à 17

FAIRE

Parti de la Région
Seine-et-Marne
Le Département
Le Parc Naturel
ADREME
CEE Les certificats
d'économies
d'énergie

Au programme : Comment réaliser des économies d'énergie ?

- Les écogestes : des gestes du quotidien pour réduire sa consommation.
- Les travaux de rénovation du bâti : isolation de combles, remplacement de fenêtres.
- L'installation de nouveaux équipements de chauffage : chaudière à très haute performance énergétique.
- Comment financer les travaux de rénovation énergétique ?
- Les aides financières de l'État, département, Anah.
- Un partenariat entre la Communauté de Communes et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR) pour la mise à disposition d'un conseiller spécialiste en rénovation énergétique. Chaque administré du territoire peut faire appel gratuitement à ce tout nouveau dispositif de conseil avec un spécialiste.
- Choix des équipements et des matériaux pour vos travaux d'économies d'énergie
- Informations sur les financements, les réglementations et labels (BBC, RGE...)
- Aide à la lecture des devis
- Prêt de matériel : caméra thermique, wattmètre
- Informations sur les matériaux bio-sourcés et les énergies renouvelables

Recensement citoyen

Le recensement citoyen est **obligatoire à partir de 16 ans**. Il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pour rappel, il vous faudra présenter un justificatif concernant le recensement ou la JDC pour vous inscrire aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs.

De plus, le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Il est à faire en mairie à partir de 16 ans.

Benne à encombrants

Une benne à encombrants sera mise à la disposition des Boissillons au plateau technique



(un justificatif de domicile peut vous être demandé) :

Le 12/03/2022 de 9h à 11h.

Le 04/06/2022 de 9h à 12h et de 14h à 17h

A noter sur vos tablettes !



Petit rappel

Retenez les dates des 10 et 24 Avril !

Agenda :

Comme l'année dernière, il nous faut avancer avec prudence sur les programmations et autorisations pour la mise en place des manifestations et projets d'animation pour la commune face à une année 2022 remplie d'incertitudes, nous vous tiendrons informés au coup par coup !

Directrice de la Publication : Sylvie SECHET. Comité de rédaction : Jürgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON, Jean-Michel DUMAZERT, Karine LANIAU, Sylvie SECHET, Xavier SEVERE, Monique ZAMPERLINI